

Le CAPa métiers de l'agriculture est un diplôme de niveau III, délivré par le ministère de l'agriculture. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie. L'apprenti assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales ou animales. Il utilise les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux de l'exploitation et réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

PUBLIC CONCERNE :

- Être âgé de 16 à 29 ans ou avoir 15 ans et sortir de 3^{ème}.

PREREQUIS, MODALITES D'ACCES

- Disposer des capacités physiques requises
- Le sérieux et la motivation professionnelle sont des atouts majeurs.

OBJECTIFS :

- Obtenir une qualification professionnelle (Le diplôme de CAPa Métiers de l'agriculture de niveau III)
- Participer aux travaux de l'exploitation agricole
- Observer et apprécier l'état d'un animal
- Mettre en œuvre des opérations de production végétale
- Se former à l'entretien du matériel et des équipements.

CONTENU DE LA FORMATION

- Matières Professionnelles
MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise
MP2 - Maintenance des matériels, installations et bâtiments
MP32 - MIP "Ruminants"
MP34 - MIP "Grandes cultures"
- Matières Générales
MG1 : Agir dans des situations de la vie sociale
MG2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle
MG3 : Interagir avec son environnement social

METHODES MOBILISEES :

- Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise
- Travaux pratiques et mises en situation dans un atelier équipé et un parc de 4,5 hectares
- Formation alternée de périodes à la MFR et de périodes de stage.

DELAIS D'ACCES, DUREE ET DATES

- La formation CAPa JP démarre en septembre, elle dure 24 mois
Partagés entre le CFA (910 heures) et l'entreprise (5 semaines de congés payés par an)
- Les contrats d'apprentissage peuvent être signés dès le mois de juillet précédent l'entrée en formation
- Cette formation débute en septembre 2022.

TARIF(S)

La formation est totalement prise en charge par l'OPCO.

Les frais de déplacement et d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti.

ÉVALUATION ET QUALIFICATION :

La validation du CAPa Métiers de l'agriculture s'effectue selon 2 modalités distinctes :

- 80 % sous forme de contrôle continu en cours de formation
- 20 % au cours des épreuves terminales

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :

- Insertion professionnelle en tant que salarié agricole
- Baccalauréat Professionnel CGEA
- Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)
- Spécialisation vers la Formation CS lait, machinisme

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap

CONTACT

Elodie THIBAudeau / Sandra JAEGLE, formatrices

Tél. : 02 35 20 05 08

Mél : mfr.la-cerlangue@mfr.asso.fr
sandra.jaegle@mfr.asso.fr
elodie.thibaudeau@mfr.asso.fr

